

DÉROGATION MINEURE

87, 89 et 91 rue Saint-Joseph

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 juillet 2024 à l'Agora du parc de l'Île-Lebel situé au 396 rue Notre-Dame à Repentigny, à compter de 19 h 30, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé aux 87, 89 et 91 rue Saint-Joseph, à Repentigny, portant le numéro de lot 2 097 440, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 13 juin 2024.

L'objet de cette demande est de réduire la marge avant à 4,65 m du bâtiment principal à usage d'habitation trifamiliale afin de régulariser sa localisation, alors que le règlement exige une marge de 15 m minimum sur l'immeuble situé aux 87,89 et 91 rue Saint-Joseph et portant le numéro de lot 2 097 440.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois de juin 2024.

L'assistant-greffier,



M^e Stéphane Desrochers, avocat